

**PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »****APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE  
PLURIANNUELLE**

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (ACV).

Pour rappel, la commune de Le Port a été retenue parmi les 222 villes lauréates du programme national « Action Cœur de Ville ». Elle a signé, le 15 janvier 2019, une convention-cadre pluriannuelle, qui a vocation à engager l'État et les partenaires publics et privés (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, collectivités locales) dans la redynamisation de son centre-ville. Celle-ci décline un plan d'actions d'une durée de 5 ans, sur les thématiques de l'habitat, du commerce, de la mobilité, de l'attractivité, de l'accès aux services publics et aux équipements culturels.

La mise en œuvre de ce programme repose sur deux phases:

- La phase d'initialisation (phase d'étude et de réalisation de diagnostics territoriaux) ;
- La phase de déploiement (phase opérationnelle déclinant une stratégie, en réponse aux éléments de diagnostics).

La convention initiale prévoyait une échéance de la phase d'initialisation au 31/12/2020 et aurait dû se matérialiser par :

- un avenant actant le passage à la phase de déploiement,
- une évolution du dispositif initial vers une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) tel que le prévoit la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Plus précisément, l'ORT est un cadre contractuel permettant la poursuite de la dynamique engagée au travers de la démarche Action Cœur de Ville, en bénéficiant de l'intégration de nouveaux outils – notamment fiscaux et règlementaires – réservés aux seules collectivités volontaires.

Néanmoins, le calendrier cité précédemment n'a pu être tenu en raison des retards pris dans le lancement et la réalisation des études de diagnostic, dont les plannings ont été fortement perturbés par la crise sanitaire survenue en 2020.

Ainsi, en concertation avec les services de l'Etat, il a été convenu de présenter un avenant à la convention cadre initiale actant :

- la prolongation de la phase d'initialisation jusqu'au 30 juin 2021,
- la prise en considération des éléments de diagnostics disponibles à ce jour,
- le démarrage anticipé de 15 actions mûres représentant plus de 12 millions d'euros d'investissement (soit un avancement financier de plus de 50% du programme de la convention cadre),
- l'engagement conjoint de la ville de Le Port et du TCO dans l'élaboration de l'ORT, sous le pilotage de l'EPCI, devant aboutir à l'approbation d'un avenant définitif à la convention ACV en juin 2021.

Ce processus par étapes a pour objectif de confirmer la volonté de la Ville de Le Port de poursuivre la démarche constructive et partenariale initiée depuis le lancement du dispositif.

Au regard de l'intérêt que représente cette opération pour la redynamisation du centre-ville, il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville » annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction Aménagement du Territoire**

***Pièce jointe :***

- *Avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle*



Action Cœur de Ville Le Port

**Avenant n°1**

**à la convention-cadre pluriannuelle**

Prolongation de la Phase d'initialisation

## Sommaire

<b>Article 1. Objet de l'avenant.....</b>	<b>4</b>
<b>Article 2. Bilan intermédiaire de la phase d'initialisation au 31/01/2021.....</b>	<b>5</b>
1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés.....	5
1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours.....	5
1.3. Synthèse et conclusions des diagnostics disponibles.....	5
<b>Article 3. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic disponible 8</b>	<b>8</b>
<b>Article 4. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres.....</b>	<b>11</b>
3.1. Actions mûres engagées, état d'avancement.....	11
3.2. Actions mûres non engagées mais financées (calendrier prévisionnel) .....	12
3.3. Actions mûres au plan de financement incomplet.....	12
3.4. Récapitulatif de l'avancement .....	12
<b>Article 5. Modalités de passage à l'ORT.....</b>	<b>13</b>
4.1. Elaboration de l'ORT menée par l'EPCI.....	13
4.2. Calendrier du passage à l'ORT.....	13
<b>Article 6. Evolution de la convention cadre du programme.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 1 – Plan d'action prévisionnel détaillé de la convention-cadre.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 2 – Calendrier des principales études de la phase d'initialisation.....</b>	<b>17</b>

## AVENANT N°1

### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

#### DE LE PORT

#### ENTRE

- La Commune de Le Port représentée par son maire Olivier HOARAU ;
- La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) représentée par son président Emmanuel SERAPHIN ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de La Réunion,
- La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) représentée par la Directrice régionale Réunion-Océan Indien,
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Territorial,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Préfet du département de La Réunion,
  
- Le Conseil régional de La Réunion, représentée par son Président,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

## Article 1. Objet de l'avenant

Par délibération du 4 septembre 2018, la Ville de Le Port a adopté la convention-cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville. Celle-ci décline un plan d'actions d'une durée de 5 ans, sur les thématiques de l'habitat, du commerce, de la mobilité, de l'attractivité, de l'accès aux services publics et aux équipements culturels.

Cette convention a été signée le 15 janvier 2019 avec :

- l'Etat,
- le Territoire de la Côte Ouest (TCO),
- le groupe Caisse des Dépôts,
- le groupe Action Logement,
- l'Agence Nationale de l'Habitat,
- le Conseil Régional de La Réunion,
- le Conseil Départemental de La Réunion,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion,
- l'Etablissement Public Foncier de La Réunion,
- et l'Association des Commerçants du Port.

A travers ce programme, l'un des principaux enjeux pour le centre-ville est de retrouver une attractivité commerciale et résidentielle. L'objectif est de créer des conditions favorables à l'installation d'un nouveau dynamisme au service des habitants.

La mise en œuvre de ce programme repose sur une première phase dite « phase d'initialisation » et sur une seconde phase appelée « phase de déploiement ». La phase d'initialisation d'une durée de 18 mois aurait dû prendre fin au 31 décembre 2020, suite à un premier report de délai permettant de faire face aux retards engendrés par la crise sanitaire survenue en 2020.

Néanmoins, malgré un avancement conséquent du programme au global (55% d'actions matures déjà engagées, soit plus de 12 millions d'euros d'investissement), la Ville de Le Port ne tiendra pas le délai attendu pour la fin de la phase d'initialisation et a sollicité un report de cette échéance auprès des services de l'Etat.

En outre, l'évolution de la convention ACV Le Port en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) censée intervenir à l'occasion du passage en phase de déploiement paraît prématurée, alors que la gouvernance liée à l'ORT, placée sous le pilotage de l'EPCL, reste à mettre en place.

**Le présent avenant consiste à prendre en compte l'avancement du programme pour la Ville de Le Port et à acter les prochaines échéances. La fin de la phase d'initialisation est ainsi reportée au 30 juin 2021, pour permettre à la Ville de Le Port de finaliser son diagnostic sur l'ensemble des axes du programme ACV et bâtir un plan d'action global cohérent, avant de passer à l'étape de mise en œuvre en phase de déploiement. Il acte également l'engagement conjoint du TCO et de la commune dans l'élaboration de l'ORT pour une approbation visée également en juin 2021.**

## Article 2. Bilan intermédiaire de la phase d'initialisation au 31/01/2021

### 1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés

Axe ACV	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<b>Elaboration de la stratégie commerciale du centre-ville de la Commune de Le Port</b>	AID Observatoire (démarrage en mai 2020 - restitution en décembre 2020)	Ville Le Port	Banque des Territoires (100% MABC)
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>Etude de jalonnement (plan de signalétique)</b>	GDS Réunion (démarrage en décembre 2019 - restitution en janvier 2021)	Ville Le Port	Banque des Territoires (80%)

### 1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Axe ACV	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<b>Diagnostic préalable d'OPAH</b>	GB2 Urbade Conseil (démarrage en décembre 2020 - restitution en mai 2021)	Ville Le Port	ANAH (50%) Banque des Territoires (50%)
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>Plan de déplacement communal</b>	INGEROP (démarrage en septembre 2020 - restitution en juin 2021)	Ville Le Port	Banque des Territoires (80%)
Axe 6 Faire évoluer l'image du Port et de son centre-ville	<b>Etude d'attractivité du centre-ville de Le Port</b>	AID Observatoire (démarrage en septembre 2020 - restitution en avril 2021)	Ville Le Port	Action Logement (50%)

### 1.3. Synthèse et conclusions des diagnostics disponibles

Les diagnostics disponibles par axe sont les suivants :



○ **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

**Cet axe s'appuie sur l'étude d'élaboration de la stratégie commerciale du centre-ville et de la vacance commerciale sur le périmètre ACV.**

Il ressort de ce diagnostic que le centre-ville de Le Port dispose de nombreux atouts en matière commerciale : politique volontariste de rénovation des espaces publics, forte présence de la clientèle active, réouverture du Grand Marché après de nombreuses années de vacance, taux de commercialité encore élevé des commerces, ...

Néanmoins, avec 384 locaux d'activités dont 80 vacants, le centre-ville de Le Port possède un taux de vacance qui apparaît comme problématique car s'élevant à 21%. L'étendue du périmètre du centre-ville (linéaire de 4km) pourrait expliquer cette forte vacance, qui se situe majoritairement dans des secteurs périphériques au centre-ville pour lesquels la commercialité est dégradée. Dans ces périmètres, la reconquête semble difficile, il conviendra plutôt de favoriser les mutations.

A contrario, certains des locaux identifiés apparaissent stratégiques, car situés dans l'hypercentre marchand (rue Général de Gaulle et rue Saint-Paul). Ils seront expertisés dans le cadre d'une seconde étude plus fine, visant à évaluer leur potentiel commercial, leur viabilité économique et les conditions de leur remise sur le marché, notamment grâce à la mise en place d'une foncière de redynamisation commerciale.

Plusieurs éléments de diagnostic démontrent que l'attractivité commerciale du centre-ville est aujourd'hui dégradée, en invoquant plusieurs facteurs :

- Manque de lisibilité et de diversification du commerce de centre-ville
- Baisse de dynamique et vieillissement généralisé des équipements commerciaux
- Forte présence et développement significatif du commerce en périphérie.

Cependant, au-delà de l'aspect purement commercial, il sera important de travailler sur l'attractivité globale du cœur de ville. Malgré des espaces publics de qualité, la promenade n'apparaît qu'en 4<sup>ème</sup> position dans les motifs de fréquentation du centre-ville de Le Port, alors même qu'il s'agit d'une fonction première des centres-villes. La durée de fréquentation du centre-ville est également un indicateur marquant de cette faible attractivité, puisque plus de 60% de la clientèle fréquente le centre-ville moins de 2 heures.

○ **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

**Cet axe s'appuie sur 2 études engagées dans la phase d'initialisation : l'étude d'élaboration du Plan de Déplacement Communal et l'étude de jalonnement (plan de signalétique).**

L'étude d'élaboration du Plan de Déplacement Communal s'articule autour d'un diagnostic prospectif multimodal et de scénarii d'orientation, pour aboutir à une programmation des actions selon le scénario retenu. A ce jour, seule la première phase de cette étude est finalisée, c'est-à-dire le diagnostic prospectif.

Le diagnostic a préalablement rappelé que le territoire du Port est le plus densément peuplé de l'île. Même si elle connaît un fléchissement démographique et une population jeune, la ville connaît pour autant un phénomène de vieillissement. En outre, il est important de noter la



faiblesse du niveau de ressources des ménages portois, qui disposent d'un revenu mensuel de seulement 1 098€ (lorsque le seuil de pauvreté est de 1 015€ en France).

Cette approche sociologique pose ainsi le contexte et ses implications sur les modes de déplacements des Portois. En effet, sur les 12 100 ménages portois en 2017, 42% d'entre eux n'étaient pas motorisés, contre 26% à l'échelle de l'EPCI.

Au niveau urbain, le diagnostic du Plan de Déplacement Communal a mis en avant la présence d'un maillage viaire adapté, avec une hiérarchisation des voiries assez fortes. Cependant les voiries possèdent souvent un profil orienté vers l'usage de la voiture (circulation et stationnement), où l'usage des modes actifs serait à renforcer sur les axes adaptés.

En termes de mobilité, la commune de Le Port est l'un des principaux bassins d'emploi de La Réunion entraînant une attraction importante des flux. Principal point d'arrivée des marchandises également, elle se trouve être un générateur important de flux poids lourds. Cette caractéristique devra être mise en cohérence dans les orientations avec la présence de nombreux aménagements modes doux, révélant parfois le besoin de sécuriser davantage les traversées des carrefours et de mettre en place des itinéraires poids lourds dissociés de ces modes « fragiles ».

La commune dispose d'une offre de stationnement importante en centre-ville, mais qui n'empêche pas le stationnement gênant. En outre, la densification du centre-ville sur des fonciers dédiés provisoirement au stationnement, réduira le nombre de places disponibles quand les projets de construction seront réalisés, et la mise en place d'une gestion du stationnement apparaîtra nécessaire dans un avenir proche.

S'agissant des transports en commun, l'analyse du réseau a mis en exergue un maillage qui contourne le centre-ville. Néanmoins la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal Aimé Césaire va permettre d'augmenter les montées/descentes sur cet arrêt situé à proximité du centre-ville.

**La reprise de la signalétique et la mise en place d'un jalonnement efficace font actuellement l'objet d'une étude en cours**, prévue dans l'Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. De surcroît, l'enjeu de cette mission est ressortie des réflexions issues du PDC, afin de canaliser les flux. En effet, un certain nombre de pôles générateurs de trafic nécessitent un jalonnement à travers une signalétique adaptée, de même que le centre-ville a fortement besoin d'être identifié depuis les principales pénétrantes.

Cette étude qui aurait pu être une des préconisations du PDC est donc déjà engagée. Les deux études s'alimenteront, sans pour autant remettre en cause l'avancement de l'étude de signalétique.

**Les diagnostics relatifs aux axes Déplacement, Habitat et Attractivité n'étant pas finalisés, le présent avenant a pour objet de prolonger la phase d'initialisation permettant à la Ville de Le Port de disposer d'un délai supplémentaire de 6 mois pour finaliser les études du programme.**

### Article 3. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic disponible

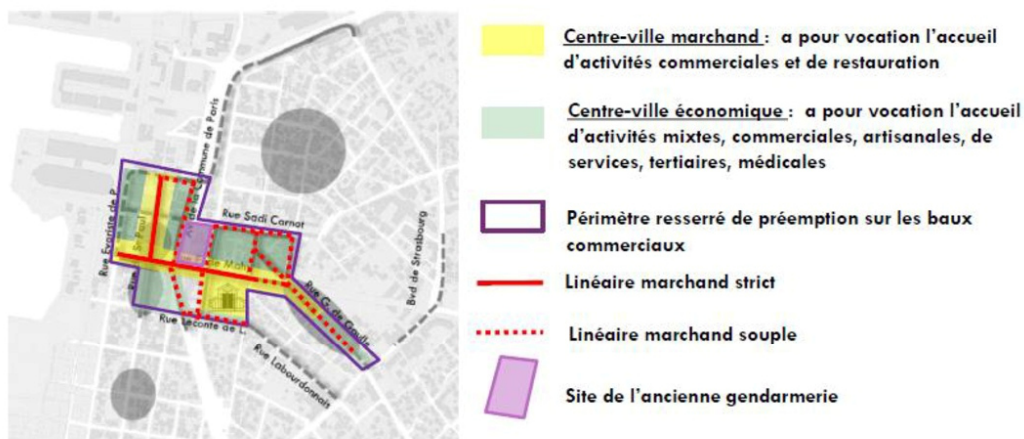
**Seule la stratégie de redynamisation commerciale du centre-ville de la Commune de Le Port est disponible à ce jour.**

Cette dernière repose sur la mise en œuvre d'actions spécifiques au commerce, mais prévoit également de travailler sur des axes connexes : déplacements et stationnements, valorisation des atouts culturels et patrimoniaux de la Ville, ainsi que la requalification de certains espaces publics en vue d'une meilleure appropriation.

**La stratégie de redynamisation commerciale qui sera portée dans le cadre du programme ACV Le Port s'articule ainsi autour de 5 objectifs :**

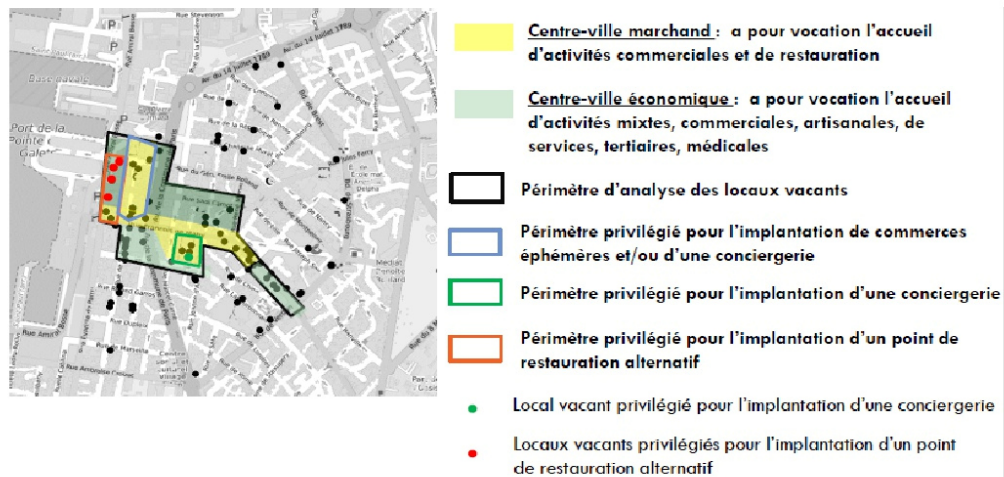
#### ➤ Marquer les centralités et cibler les secteurs d'interventions prioritaires

Il s'agit de redéfinir un nouveau périmètre resserré du centre-ville commercial, avec une zone à vocation marchande stricte, qui sera l'artère commerçante principale du centre-ville, et une zone économique ayant pour vocation d'accueillir potentiellement d'autres activités. Cela aura pour but de définir un parcours marchand accessible et lisible du point de vue du client.



#### ➤ Mener une démarche pro active de redynamisation dans les secteurs d'interventions prioritaires

La mise en œuvre de cet objectif consiste dans la remise sur le marché d'un certain nombre de locaux vacants stratégiques et par la redynamisation du Grand Marché. L'idée est, par la suite de développer une nouvelle offre attractive (commerces éphémères et/ou boutiques à l'essai, conciergerie, restaurant alternatif, ...).



#### ➤ Singulariser le centre-ville et développer les flux

Il s'agit de créer une continuité des usages commerciaux sur le linéaire marchand de la rue François de Mahy. Cela aura pour finalité de renforcer et de singulariser l'animation commerciale du centre-ville à partir de la ressource et des initiatives locales (parvis du Grand Marché, site de l'ancienne gendarmerie, bas de la rue François de Mahy, Kabardock).

#### ➤ Soutenir l'économie du centre-ville par des aménagements urbains adaptés

A travers un certain nombre d'aménagements urbains, il est ici question de rendre visible le centre-ville au niveau des points d'accroches des flux, d'offrir plus de confort à la clientèle, d'allonger son temps de présence et de traiter la rupture de l'axe marchand principal (rue François de Mahy / Avenue de la Commune de Paris).

#### ➤ Lier le positionnement redéfini de la commune et l'offre commerciale du centre-ville

La réponse au diagnostic du volet commerce passe également par la déclinaison d'un positionnement singulier autour de la culture urbaine et de l'industrie portuaire. Ces axes de travail bien que déconnectés de l'aspect purement commercial sont des enjeux véritables pour attirer de nouveaux flux en centre-ville. Les actions préconisées seront ainsi à mettre en cohérence avec les orientations de l'étude d'attractivité du centre-ville de Le Port.

**En synthèse, l'action autour de la redynamisation commerciale consiste à concentrer, densifier et animer la fonction commerciale du cœur de ville pour favoriser une nouvelle expérience client.**

**Les diagnostics issus des études des autres axes du programme permettront d'affiner et d'obtenir une stratégie plus globale de redynamisation d'ici la fin de la phase d'initialisation (fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021).**

**Article 4. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres**

Bilan de la mise en œuvre des actions mûres :

3.1. Actions mûres engagées, état d'avancement

La Ville de Le Port a engagé une forte dynamique dès la signature de la convention Action Cœur de Ville, afin de mettre en œuvre les actions mûres jugées indispensables à la redynamisation du centre-ville. Ainsi, sur les 20 actions mûres du programme, 3 sont achevées à ce jour et 12 sont engagées. Cela représente en taux d'avancement financier de l'ordre de 55%.

Avancement des actions mûres engagées au 30/10/2020							
Code	Action	Coût de l'action	Achevées	Engagées	Commentaire	Financement	Part
AM2-3	Recrutement d'un manager de centre ville	290 000 €	X		Réalisé en décembre 2019	Financée	5%
AM2-4	Aide à la modernisation de l'immobilier commercial de centre ville (FISAC)	200 000 €		X	En cours depuis 2019 - Demande de prolongation d'un an supplémentaire en cours	Financée	100%
AM3-1	Elaboration et mise en place d'un plan de signalétique - travaux	60 000 €		X	Etude en cours - Rédaction du DCE pour consultation après validation du mobilier par les élus	Non (100% Ville)	
AM3-2	Entrée de ville - réaménagement rue Général de Gaulle	1 600 000 €		X	Consultation étude fin 2020 et travaux fin 2021	Plan de financement incomplet	
AM3-4	Aménagement pôle échange Aimé Césaire - Etudes + travaux	5 600 000 €		X	Démarrage travaux en octobre/novembre 2020	Financée	100%
AM4-1	Aménagement espaces publics "Portes Océan" - étude programmation + étude MOE	30 000 €		X	Etude de programmation restituée en juin 2020	Non (100% Ville)	
AM4-1	Animer l'espace public de centre ville par potagers urbains + art urbain + Charte d'ouvertures et terrasses	135 000 €		X		Non (100% Ville)	
AM4-1	Suivi fil vert - aménagement du parc boisé 1ère tranche - Etude + travaux	3 832 170 €		X	Analyse des offres en cours - Démarrage travaux en novembre 2020	Financée	70%
AM5-1	Déploiement WIFI public en centre ville - mise à disposition d'un Internet social	95 000 €		X	Analyse des offres en cours - Démarrage travaux en novembre 2020	Non (100% Ville)	
AM5-3	Mise en place d'un circuit patrimonial numérique	24 000 €	X		Réalisé et livré fin 2019 - Traduction en anglais à venir	Non (100% Ville)	
AM5-4	Friche lots 2 et 3 - étude rénovation cinéma casino	100 000 €		X	Consultation étude fin 2020	Plan de financement incomplet	
AM5-4	Friche lots 2 et 3 - désamiantage bureaux poste	200 000 €		X	Consultation étude fin 2020	Plan de financement incomplet	
AM5-4	Friche lots 2 et 3 - requalification rue de la poste	400 000 €		X	Consultation étude fin 2020 - Consultation travaux début 2021	Plan de financement incomplet	
AM5-5	Friche lot 5 - Maisons des ingénieurs	50 000 €		X	Etude d'opportunité + programmation en cours - Concours MOE fin 2020/début 2021	Financée	100%
AM6-2	Recrutement Chef de projet Action Cœur de Ville	480 000 €	X		Réalisé en juillet 2019	Financée	50%

11

3.2. Actions mûres non engagées mais financées (calendrier prévisionnel)

Avancement des actions mûres non-engagées, mais financées au 30/10/2020							
Code	Action	Coût de l'action	A lancer	Annulée / en suspend	Commentaire	Financement	Part
AM4-1	Aménagement espaces publics "Portes Océan" - travaux	8 500 000 €	X		Etude MOE à lancer en 2021	Non (100% Ville + PUP)	
AM5-2	Intégration prise USB recharge smartphones - tablettes abribus	50 000 €	X		2021	Financée	100%

3.3. Actions mûres au plan de financement incomplet

Avancement des actions au plan de financement incomplet au 30/10/2020							
Code	Action	Coût de l'action	A lancer	Annulée / en suspend	Commentaire	Financement	Part
AM4-1	Mise en place aménagements urbains épi-limiers - Place Aimé Césaire - étude de programmation + travaux	380 000 €	X		2021	Plan de financement incomplet	
AM5-4	Friche lots 2 et 3 - travaux rénovation cinéma casino	900 000 €	X		Consultation travaux fin 2021	Plan de financement incomplet	
AM5-5	Friche lot 1 - réhabilitation maison du chemin de fer - mini croche	450 000 €		X		Plan de financement incomplet	

3.4. Récapitulatif de l'avancement

	Achevée	Engagées	A lancer	Annulée / en suspend
Actions mûres	794 000 €	12 242 170 €	9 830 000 €	450 000 €
	3%	52%	42%	2%

12

## **Article 5. Modalités de passage à l'ORT**

### **4.1. Elaboration de l'ORT menée par l'EPCI**

La commune de Le Port et le Territoire de la Côte Ouest ont convenu de faire évoluer la convention ACV de Le Port en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), comme le prévoit la loi ELAN.

Dans cet optique, l'EPCI étant en charge du pilotage de la démarche, a souhaité lancer en 2021 une étude d'opportunité visant à préciser le périmètre ORT et les secteurs d'intervention à l'échelle de l'agglomération, afin d'intégrer dans l'analyse les centre-villes des autres communes du territoire, et notamment celui de la Ville de Trois-Bassins retenue dans le programme « Petite Ville de Demain » et est donc déjà fortement engagée dans une démarche de revitalisation de son territoire.

L'homologation de la convention ACV en ORT ne pourra donc intervenir qu'à l'issue de cette étude, dont le démarrage est attendu début 2021 avec une restitution prévue pour juin 2021.

### **4.2. Calendrier du passage à l'ORT**

Dans ce contexte, il apparaît opportun de surseoir le passage en ORT de la convention Action Cœur de Ville de Le Port aux résultats de l'étude du TCO et d'envisager la signature d'un avenant actant à la fois la phase de déploiement et l'homologation en ORT d'ici juin 2021.

## **Article 6. Evolution de la convention cadre du programme**

Compte tenu du bilan intermédiaire de la phase d'initialisation et de la dynamique en cours exposés précédemment, il est convenu entre les parties que :

**L'article 5 de la convention cadre pluriannuelle de Le Port est modifié comme suit :**

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 15/07/2025.

Ce délai intègre une phase d'initialisation d'une durée deux (2) ans et demi visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

**Les autres dispositions de la convention restent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.**



**Avenant signée en 4 exemplaires, le**

<p>La Commune de Le Port <b>Monsieur Olivier Hoarau, Maire</b></p>	<p>La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest <b>Monsieur Emmanuel Séraphin, Président</b></p>
<p>L'Etat L'Agence Nationale de l'Habitat <b>Monsieur Jacques Billant, Préfet de la Réunion, délégué de l'ANAH dans le département de La Réunion</b></p>	<p>La Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts et Consignations <b>Mme Nathalie Infante, directrice régionale</b></p>



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021



ID : 974-219740073-20210302-DL020321\_024-DE

## ANNEXES



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 23/03/2021



ID : 974-219740073-20210302-DL020321\_024-DE